

Numéro 534

Du

6 novembre 2020
au
13 novembre 2020

CNAFAL

19 rue Robert
Schumann
94270
Le Kremlin Bicêtre

09 71 16 59 05

cnafal@cnafal.net

Ce bulletin hebdomadaire ne contient pas les positions du CNAFAL mais des points d'actualité(s) avec des textes pouvant vous être utiles... et il s'agit donc là d'informations brutes non commentées.

CORONAVIRUS ET CONFINEMENT

Se déplacer en Europe :

Voyager à travers l'Europe est encore possible. Pour un petit nombre de pays, il ne faut pas de justificatif. Mais une grande partie d'entre eux exigent des attestations et des tests négatifs.



Frontières : où peut-on se déplacer en Europe depuis la France ?

Conseils par pays/destination

Confinement :



Un nouveau décret précise les nouvelles conditions de confinement, que ce soit en matière de présentation à des concours, des examens, d'infractions, du port du masque pour les enfants.

Scrutin :

Les Calaisiens vont devoir élire un nouveau député le 13 décembre prochain pour combler un poste vacant, suite à l'épidémie.

Décret n° 2020-1315 du 30 octobre 2020

Indicateurs épidémiologiques :

Des outils existent pour connaître et s'informer de l'évolution de la pandémie dans sa région.

Bienvenue dans GÉODES - L'observatoire cartographique de Santé publique France

Activité partielle :

Les conditions d'indemnisation en cas de chômage partiel ont évolué. Par exemple, les salariés touchant le Smic seront indemnisés à hauteur de 100% de leur salaire net.

Fiche Activité partielle - chômage partiel

Foire aux questions



Bulletin d'informations du CNAFAL

CORONAVIRUS ET CONFINEMENT



Professionnels de santé :

30 000 internes hospitaliers voient leurs indemnités revalorisées, par le biais d'un arrêté paru au Journal officiel le 31 octobre 2020.

Arrêté du 30 octobre 2020

Nous avons tendance à nous perdre pour connaître les établissements et commerces accessibles au public. En voici la liste.

Décret n° 2020-1331 du 2 novembre 2020



CONSOMMATION ET VIE COURANTE

Immobilier :



Vous disposez d'un bien immobilier que vous désirez louer ? Vous avez le choix entre la location courte ou longue durée. Ces deux options ont leurs avantages et leurs inconvénients. Le site du Ministère de l'Economie fait un point sur la question.

Investissement locatif : choisir entre la location courte ou longue durée

Le Code de la consommation encadre la possibilité, pour le consommateur, de renégocier son crédit immobilier voire même le faire racheter par une autre banque lorsque les taux d'intérêts baissent.

Crédit immobilier : comment le renégocier ou le faire racheter ?



Bancaire :

Le surendettement diminue chez les plus précaires. Ils accèdent davantage aux services financiers, depuis la loi du 26 juillet 2013 de séparation et de régulation des activités bancaires (accès à un compte, services de base gratuits, plafonnement des frais...). Ils restent néanmoins éloignés du numérique et sont mal informés sur leurs droits.

Ménages pauvres : quel accès aux services bancaires



CONSOMMATION ET VIE COURANTE

Protection des données :

La CNIL relate deux sanctions importantes infligées en Angleterre, à l'encontre de deux sociétés dont British Airways, en matière de protection de données.

Article

Alimentation :

Comme à l'accoutumée, voici des conseils pour manger et cuisiner des produits de saison de novembre délivrés par la Ministère de l'agriculture et de l'alimentation.



Panier de saison

Ameublement :

La DGCCRF publie les résultats d'une enquête réalisée dans le secteur de l'ameublement. Cette dernière révèle de nombreuses anomalies dans un cas sur deux et avec de plus fortes infractions en matière de vente en ligne et de marchés en plein air. La prudence doit être de mise lors de ce type d'achat.

Contrôle des pratiques commerciales dans la vente d'ameublement

Accidents domestiques :



A travers la journée dite "Prev'attitude" du 7 novembre, la Fédération Française d'assurance met l'accent sur les accidents de la vie courante, notamment durant le confinement. Une étude montre les divers risques domestiques. Une vidéo a été aussi mise en ligne sur le sujet.

une journée pour alerter sur les accidents de la vie courante

Vidéo

Numérique :

En cette période de confinement les petits commerces ont intérêt à privilégier les services en ligne. Un guide pratique leur propose de mener à bien leurs opérations.



Publication d'un guide pratique – Communiqué de presse

Fiche conseil



Lait :

La DGCCRF publie les résultats de ses dernières enquêtes effectuées au sein de la filière du lait. Des anomalies ont parfois été relevées donnant lieu à des sanctions en raison d'étiquetages non conformes, d'autocontrôles insuffisants ou encore de pratiques commerciales trompeuses.

Étiquetage et composition des laits de consommation

ENVIRONNEMENT

L'utilisation croissante d'internet conduit à une forte consommation d'énergie des outils du numérique. Une étude de France Stratégie montre que cette croissance ne pourra pas se poursuivre sans ignorer son impact sur l'environnement.

Maîtriser la consommation du numérique : le progrès technologique n'y suffira pas

EDUCATION/ENSEIGNEMENT



Après la journée du 5 novembre 2020, contre le harcèlement scolaire, retrouvez le site dédié, les numéros verts (le 3020 et le 0800 200 000) et les actions qui peuvent être menées pour aider les enfants victimes et sensibiliser les élèves au phénomène.

Journée nationale contre le harcèlement

SANTÉ

Un rhume est souvent la cause de prise de médicaments non appropriés, alors que des gestes simples suffisent à l'endiguer. Se laver le nez à l'aide d'un sérum physiologique peut être suffisant.

Vous avez un rhume – Que faire ?



TRAVAIL SOCIAL

Recrutement :

Les EHPAD recrutent ! Cependant les professionnels de santé déplorent le lancement très tardif de cette campagne qui aurait dû se faire dès le printemps dernier.

Lancement d'une campagne de recrutement d'urgence

Main d'œuvre :



Dans le cadre de la crise sanitaire, les établissements médicaux peuvent bénéficier de « prêts de main d'œuvre », principe qui consiste à « emprunter » un salarié à une entreprise, avec, bien sûr, l'accord de ce dernier.

Décret n° 2020-1317 du 30 octobre 2020

Indemnisations :

Les heures supplémentaires pour les employés œuvrant dans le secteur médical, ne pourront être compensées que par une indemnisation et non plus par du repos, et ceci entre le 1^{er} octobre et le 31 décembre 2020.

Décret n° 2020-1309 du 29 octobre 2020

Le monde ne sera pas détruit par ceux qui font le mal, mais par ceux qui négligent le progrès
(Eduard Einstein 1910/1965)